



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 24 juin 2024**

Date de la convocation : mardi 18 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER (excusée du n° 17 au n° 21), M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND (excusé du n° 50 au n° 57), Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE (excusée du n° 13 au n° 21), M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUHEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE (excusé du n° 48 au n° 53), Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT (jusqu'au n° 12), Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER, Mme Marianne LAJARIGE

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO à compter du n° 13)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 8 Avenue des Lilas : acquisition d'une emprise à extraire de la parcelle cadastrée BC n°179

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Depuis plusieurs années, la Ville de Pau a entrepris la valorisation du cours d'eau Ousse des Bois. Pour une action pérenne et efficace, il convient de maîtriser le foncier portant le plus d'enjeux dans un double objectif de préserver les milieux naturels et d'aménager une continuité piétonne.

Un cheminement a été aménagé sur la parcelle privée BC n°179, située Avenue des Lilas, avec l'accord des propriétaires, mais sans acquisition par la Ville de l'emprise concernée. (Voir plan de situation en annexe).

Aujourd'hui il convient de régulariser la situation foncière de cette emprise.

Ainsi, par courrier en date du 22 mai 2024, les propriétaires de la parcelle BC n°179 ont manifesté leur volonté de céder à la Ville de Pau à l'euro symbolique, une emprise d'une superficie de 7000 m² avant arpentage à extraire de ladite parcelle.

En contrepartie de cette cession à l'euro symbolique, les propriétaires souhaitent que cette zone naturelle soit préservée de manière durable et serve un projet d'intérêt général contribuant à préserver la biodiversité et les zones humides en ville. A cette fin, il sera inscrit dans l'acte authentique une condition résolutoire dans le but de conserver le caractère naturel de cette zone.

Les frais d'acte et de géomètre incomberont à la Ville.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 17 juin 2024, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider d'acquérir, à l'euro symbolique, une emprise à extraire de la parcelle cadastrée section BC n°179, sise Avenue des Lilas, d'une superficie avant arpentage de 7000 m², aux conditions susmentionnées ;**
- 2. Dire que cette acquisition fait l'objet de la condition résolutoire susvisée qui sera inscrite dans l'acte authentique ;**
- 3. Autoriser M. le Maire à signer tous les actes et documents afférents à cette transaction ;**
- 4. Décider que le financement de cette acquisition sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget général.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU